

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-135

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 3 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Jean-de-Niost, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 26 juin 2025 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 55 - Nombre de pouvoirs : 10 - Nombre de votants : 65

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET (*à partir de la délibération n°2025-128*), Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (*jusqu'à la délibération n°2025-133*), Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Lionel MANOS (à Joël BRUNET), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Emilie CHARMET), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Walter COSENZA (à Alexandre NANCHI), Jean MARCELLI (à Viviane VAUDRAY), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Lionel CHAPPELLAZ (à Eric BEAUFORT), Fabrice VENET (à Jean-Pierre GAGNE), Roselyne BURON (à Béatrice DALMAZ).

Etait excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Stéphanie PARIS, Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Régine GIROUD, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Françoise GARIBIAN, Joël MATHY, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN.

Objet : Avenant à la convention de partenariat 2025 avec l'association Brigades Nature Ain pour l'entretien des circuits de randonnée

VU les délibérations n°2018-132 du 2 juillet 2018 et 2018-256 du 20 décembre 2018, concernant le schéma communautaire de la randonnée ;

VU la délibération n°2025-73 du 26 mars 2025 concernant la convention entre la CCPA et l'Association Brigades Nature de l'Ain pour l'entretien des circuits de randonnée pédestre ;

VU l'avis favorable de la commission Tourisme du 12 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 juin 2025 ;

CONSIDERANT la compétence « aménagement, entretien, gestion et promotion d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cyclable » à partir du 1^{er} janvier 2017 ;

M. Patrick MILLET, vice-président délégué au tourisme, rappelle que, par délibération du 26 mars 2025, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) validait la convention avec les Brigades Nature de l'Ain pour l'entretien des circuits inscrits au PDIPR suite à l'audit réalisé par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en 2024.

.../...

Une première convention avait été passée en 2024 pour l'entretien et l'ouverture des chemins. En accord avec l'association de d'insertion sociale et professionnelle, une enveloppe prévisionnelle de 10 000 euros était provisionnée pour :

- Entretien chemins de randonnée pédestre
- Pose et/ou dépose de signalétique sur les circuits inscrits au PDIPR.

L'association nous a informé que le crédit d'heures dédié à l'entretien des circuits de randonnée était consommé par les travaux réalisés au cours du 1^{er} semestre 2025. Il est donc proposé un avenant pour un même montant de 10 000 euros correspondant au temps estimé pour continuer l'entretien et poser le mobilier de signalétique directionnel et panneaux de départ. Les communes seront concertées pour l'implantation de ces derniers.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE l'avenant à la convention avec l'association Brigades Nature Ain pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 juillet 2025
Publiée le 08 JUL. 2025*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

